



GURU ORGANIC ENERGY DEVIENT LE PARTENAIRE OFFICIEL DE BOISSONS ÉNERGISANTES DE LA LIGUE ÉLITE CANADIENNE DE BASKETBALL

- *Le basketball est le sport le plus regardé, pratiqué ou suivi par le public cible de GURU, le premier sport d'équipe de participation au Canada, et le deuxième sport qui connaît la croissance la plus rapide au monde avec plus de 2,4 milliards de partisans.*
- *L'audience de la LECB augmente rapidement, atteignant 4,2 millions de téléspectateurs et une portée médiatique de plus de 95 millions en 2022, en plus d'avoir récemment conclu un partenariat pluriannuel avec la chaîne TSN en tant que diffuseur officiel.*
- *La commandite portera sur l'ensemble de la saison 2023 de la LECB, de mai à août, y compris la fin de semaine du championnat de la LECB, où GURU sera le partenaire exclusif en matière de boissons énergisantes.*

Montréal (Québec), le 3 mai 2023 – GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) (« **GURU** » ou la « **Société** »), la première marque de boissons énergisantes biologiques au Canada, est heureuse d'annoncer qu'elle deviendra le partenaire officiel de boissons énergisantes de la Ligue élite canadienne de basketball (LECB) et de la fin de semaine du championnat de la LECB pour la saison 2023. La commandite de GURU comprend un plan média complet qui inclut la présence de la marque dans les arénas, la publicité de la marque dans les médias, la radio et la télévision, ainsi que des occasions d'activation divertissantes dans les arénas de la LECB à Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Niagara, Brampton, Ottawa et Montréal. GURU deviendra également le partenaire officiel de la fin du pointage cible de la LECB. La LECB est la seule ligue de la FIBA à utiliser cette règle au niveau mondial, garantissant que chaque match se termine avec l'excitation d'un panier réussi.



« Nous sommes ravis d'avoir conclu ce partenariat exclusif avec la LECB, qui représente une excellente occasion de mettre en valeur la marque GURU partout au Canada, par le biais du sport le plus pratiqué ou regardé par nos principaux consommateurs cibles, » a déclaré Carl Goyette, président et chef de la direction de GURU. « Notre expérience l'an dernier en tant que commanditaire de la fin de semaine du championnat de la LECB 2022 a été tellement positive que nous ne pouvions pas laisser passer l'occasion de nous associer à la LECB pour la saison entière. Outre les raisons stratégiques évidentes de cette commandite, la LECB partage nos valeurs d'engagement communautaire, de diversité, de bien-être et de respect de l'environnement, rendant ce partenariat idéal à tous points de vue. »

« En tant que marques fièrement canadiennes partageant des valeurs similaires en matière de santé, de mode de vie, de communauté et d'inclusion, nous sommes ravis d'amener GURU dans tous nos marchés à l'échelle du Canada durant la présente saison de la LECB, » a déclaré Mike Morreale, commissaire et cofondateur de la LECB. « Ce qui a commencé comme un partenariat fructueux durant la fin de semaine du championnat 2022 est maintenant devenu une célébration à longueur d'année de tout ce que le basketball apporte à nos communautés à travers le pays. »

« Nous avons hâte d'entamer une nouvelle saison excitante avec la LECB le 24 mai à Ottawa et de transmettre notre Bonne Énergie à un nombre croissant de Canadiens qui se soucient de puiser leur énergie à partir de produits sains, regorgeant d'ingrédients naturels, énergisants et fonctionnels, » a ajouté M. Goyette.

À propos de la LECB

Ligue créée par des Canadiens pour des Canadiens avec comme mission de développer des joueurs, des entraîneurs, des dirigeants sportifs et des arbitres canadiens, la LECB compte le pourcentage le plus élevé de joueurs canadiens de toutes les ligues professionnelles du pays, 71 % des joueurs des formations de 2022 étant des Canadiens. Les joueurs viennent de la NBA, de la NBA G League, des meilleures ligues internationales, du programme de l'équipe nationale canadienne et des meilleurs programmes de la NCAA et de U SPORTS. Neuf joueurs sont passés de la LECB à la NBA après une saison de la LECB et 28 joueurs de la LECB ont participé à des camps d'entraînement de la NBA G League en octobre dernier. La saison 2023 de la LECB débutera le 24 mai alors que les Honey Badgers de Brampton rendront visite aux Blackjacks d'Ottawa, match qui sera télédiffusé à l'échelle nationale sur TSN. De plus amples informations sur la LECB sont disponibles sur CEBL.ca et via [@cebleague](https://www.instagram.com/cebleague) sur Instagram, Twitter, TikTok, LinkedIn, Facebook et YouTube.

À propos des produits GURU

Toutes les boissons énergisantes GURU sont conçues à base de plantes, riches en caféine naturelle, sans édulcorants, sans colorants ni arômes artificiels et sans agents de conservation. En outre, toutes les boissons sont biologiques, végétaliennes et sans gluten – et leur goût est tout simplement incroyable.

À propos de GURU

GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) est une entreprise dynamique à croissance rapide qui fut la première compagnie au monde à lancer en 1999, la toute première boisson énergisante naturelle conçue à partir de plantes. La Société commercialise des boissons énergisantes biologiques au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire d'un réseau de distribution estimé à plus de 25 000 points de vente et par l'entremise de guruenergy.com et d'Amazon. GURU a su bâtir une marque inspirante avec une liste d'ingrédients naturels et biologiques. Ses boissons offrent aux consommateurs une bonne énergie qui ne vient jamais au détriment de leur santé. La Société s'est engagée à réaliser sa mission visant à faire le ménage de l'industrie des boissons énergisantes au Canada et aux États-Unis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.guruenergy.com ou suivez-nous [@guruenergie](https://www.instagram.com/guruenergie) sur Instagram et [@guruenergy](https://www.facebook.com/guruenergy) sur Facebook.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

GURU Organic Energy

Investisseurs

Carl Goyette, président et chef de la direction

Ingy Sarraf, cheffe de la direction financière

514-845-4878

investors@guruenergy.com

Médias

Lyla Radmanovich

PELICAN PR

514-845-8763

media@rppelican.ca

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des informations relatives aux objectifs et aux stratégies de la Société pour atteindre ces objectifs, ainsi que des informations relatives aux convictions, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de la direction. Ces énoncés prospectifs sont identifiés par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « peut », « devrait », « pourrait », « s'attendre », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « continuer », la forme négative de ces termes et une terminologie similaire, y compris des références à des hypothèses, bien que tous les énoncés prospectifs ne contiennent pas ces termes et expressions. Les énoncés prospectifs sont fournis dans le but d'aider le lecteur à comprendre la Société et ses activités, ses opérations, ses perspectives et ses risques à un moment précis, dans le contexte des développements historiques et futurs possibles, et le lecteur est donc prévenu que ces énoncés peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle de la direction, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque suivants, qui sont examinés plus en détail sous la rubrique « FACTEURS DE RISQUE » de la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2022: la gestion de la croissance; la dépendance à l'égard du personnel clé; la dépendance à l'égard des clients clés; les changements dans les préférences des consommateurs; les changements importants dans la réglementation gouvernementale; les critiques à l'égard des produits de boissons énergisantes et/ou du marché des boissons énergisantes; le ralentissement économique et l'incertitude continue sur les marchés financiers et d'autres changements défavorables dans les conditions économiques ou politiques générales, ainsi que la pandémie de la COVID-19, la guerre en Ukraine et les développements géopolitiques, les pressions inflationnistes mondiales ou d'autres phénomènes macroéconomiques majeurs; les événements catastrophiques mondiaux ou régionaux; les fluctuations des taux de change des devises étrangères; l'inflation; les revenus provenant entièrement des boissons énergisantes; l'augmentation de la concurrence; les relations avec les co-emballeurs et les distributeurs et/ou leur capacité à fabriquer et/ou distribuer les produits de GURU; la demande pour les produits de GURU est plutôt saisonnière; les relations avec les clients existants; l'évolution du marché de la vente au détail; l'augmentation des coûts et/ou les pénuries de matières premières et/ou d'ingrédients et/ou de carburant et/ou les coûts de co-emballage; l'incapacité à estimer avec précision la demande pour ses produits; les antécédents de flux de trésorerie négatifs et l'absence d'assurance d'une rentabilité continue ou d'un BAIIA positif; le rachat d'actions ordinaires; les droits de propriété intellectuelle; le maintien de l'image de marque ou de la qualité des produits; la rétention des services à plein temps des hauts dirigeants; les changements climatiques; les litiges; les systèmes de technologie de l'information; la fluctuation des résultats d'exploitation trimestriels; les risques associés à l'entente de distribution avec PepsiCo; le traitement comptable des bons de souscription de PepsiCo; les conflits d'intérêts, ainsi que les autres facteurs de risque mentionnés dans d'autres documents que la direction a rendu publics, y compris ceux déposés de temps à autre auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas connaissance actuellement ou que la direction considère actuellement comme négligeables pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent document soient fondés sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables à la date à laquelle ils ont été formulés, les investisseurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une confiance excessive à ces énoncés, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux énoncés prospectifs. Certaines hypothèses ont été formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances commerciales, les conditions du marché et la demande des clients. Par conséquent, tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont assortis de la mise en garde qui précède, et rien ne garantit que les résultats ou les développements anticipés par la direction se concrétiseront ou, même s'ils se concrétisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont fournis à la date du présent document, et la direction ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier ces énoncés prospectifs à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.